Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2017
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté du Conseil fédéral sur l'extension du crédit d'objet alloué aux aménagements St-Gall–Arth-Goldau due au renchérissement et à la TVA

du 14 janvier 2004

Le Conseil fédéral suisse,
arrête:

Le crédit d'objet libéré pour les aménagements St-Gall–Arth-Goldau, d'une somme de 57,073 millions de francs, est augmenté comme suit:

a. de 4,2 millions de francs pour compenser le renchérissement;

b. de 1,5 million de francs pour couvrir la TVA.

14 janvier 2004 Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Joseph Deiss
La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz